

French

Manuel des travailleurs migrants



Informations et services



South Hams
District Council

Bienvenue à South Hams, très belle destination du sud du Devon



Ce manuel contient des informations utiles relatives à la vie et au travail à l'attention des personnes qui viennent de l'étranger ou d'une autre région du Royaume-Uni. Votre contribution auprès de nos collectivités est très appréciée et nous vous souhaitons le séjour le plus agréable possible dans le Devon.

Remerciements: Ce manuel est le résultat d'un projet commun en collaboration avec le Conseil Général de South Hams, South Hams CVS et est soutenu par South Hams CAB. Les fonds proviennent de Centrica.

AVERTISSEMENT: Malgré toute l'attention apportée aux informations contenues dans ce manuel afin de garantir des renseignements précis, nous vous invitons à contacter les bureaux correspondants dont sont répertoriés les services, en raison de changements éventuels.

Octobre 2007

Index

Emploi et Finance

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|---|
| Worker Registration Scheme (WRS) (Programme d'inscription des travailleurs) | 4 |
| Trouver un emploi | 5 |
| Impôts sur le revenu et Cotisations sociales | 6 |
| Droit du travail | 7 |
| Loi sur la santé et la sécurité | 8 |
| Aides de l'État | 8 |
| Argent et Banques | 8 |

Services d'urgences

| | |
|----------------------|----|
| Police | 10 |
| Criminalité | 11 |
| Votre sécurité | 13 |
| Sécurité publique | 15 |
| Sécurité personnelle | 15 |
| Incendie | 16 |

Urbanisme et Logement

| | |
|----------------------------------|----|
| Informations générales | 17 |
| Logement loué par un particulier | 17 |
| Collocation | 18 |

Santé et Bien-être

| | |
|---------------------------------------|----|
| Traitement d'urgence | 19 |
| Hôpitaux | 20 |
| Médecins généralistes (GP en anglais) | 20 |
| Services dentaires | 21 |
| Pharmacies | 21 |
| Opticiens | 21 |

Enseignement et Formation

| | |
|--------------------------------------------|----|
| Écoles | 22 |
| Collectivité et Apprentissage pour adultes | 22 |

Services locaux

| | |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Services administratifs et numéros de personnes à contacter | 23 |
| Services de la bibliothèque, comprenant un accès à Internet | 23 |
| Religion et Croyances | 23 |
| Culture et Loisirs | 24 |
| Bureau de consultation des citoyens | 24 |
| Services à la collectivité | 25 |
| Bénévolat | 25 |
| Autres bureaux pouvant aider | 26 |

Emploi et finance



Si vous êtes un sujet britannique ou que vous êtes citoyen d'un pays membre de l'Espace Économique Européen (EEE), vous n'avez pas besoin de permission pour travailler au Royaume-Uni.

Les citoyens des huit nouveaux États membres de l'Union européenne (Pologne, Lituanie, Estonie, Lettonie, Slovénie, Slovaquie, Hongrie et la République tchèque) qui sont salariés doivent s'inscrire auprès du Programme d'inscription des travailleurs. Si vous êtes originaire de l'un de ces États membres et que vous envisagez de travailler à votre compte, vous n'avez pas besoin de vous inscrire auprès de ce programme.

Si vous ne venez pas de l'EEE, vous avez le droit de travailler au Royaume-Uni si vous répondez aux critères donnant droit à la délivrance d'un permis de travail ou à ceux de l'un des programmes destinés aux personnes souhaitant s'installer au Royaume-Uni. Votre passeport sera tamponné afin d'indiquer si oui ou non, vous êtes autorisé(e) à travailler ici.

Pour plus d'informations, consultez le site: www.workingintheuk.gov.uk

Ou téléphonez au: **0870 606 7766**

Programme d'inscription des travailleurs (WRS)

S'inscrire auprès de ce programme est nécessaire si vous êtes originaire de l'un des nouveaux États membres de l'Union Européenne. Il est nécessaire de déposer votre candidature pour vous inscrire dans un délai d'un mois à compter de vos premiers jours de travail au Royaume-Uni. Pour s'inscrire, il faut remplir un formulaire de candidature WRS et le remettre au service concerné.

Ces formulaires sont disponibles sur: www.workingintheuk.gov.uk

Ou par téléphone au **Home Office**, au: **0870 521 0224**

Après avoir travaillé légalement au Royaume-Uni pendant 12 mois sans interruption, vous bénéficierez de la pleine capacité à vous déplacer librement et vous n'aurez plus besoin de vous inscrire auprès du Programme d'inscription des travailleurs. Vous pouvez obtenir un permis de séjour qui viendra confirmer votre droit à résider et à travailler au Royaume-Uni.

Si vous vous êtes déjà inscrit(e) auprès du Programme d'inscription pour les travailleurs, et que vous travaillez au Royaume-Uni depuis 12 mois, vous pouvez faire la demande d'un permis de séjour.

Plus d'informations sont disponibles sur le site web de "**Immigration and Nationality Directorate**" à l'adresse suivante: www.ind.homeoffice.gov.uk

Si vous avez besoin de plus d'informations, téléphonez au "**Immigration and Nationality Enquiry Bureau**" (Bureau de renseignements de l'Immigration et de la Nationalité) au: **0870 606 7766**

Les employeurs enfreignent la loi si vous travaillez pour eux alors que vous n'êtes pas inscrit(e).

Trouver un emploi

Des opportunités professionnelles peuvent être trouvées de différentes façons:

- journaux locaux
- agences privées pour l'emploi
- le bouche à oreille
- en vous rendant à une agence "Jobcentre Plus" (organisme public)

Jobcentre Plus est un organisme public qui vient en aide aux personnes en recherche d'emploi, et aux employeurs qui cherchent à pourvoir des postes. Vous pouvez vous rendre à votre "Job Centre" le plus proche ou à votre "Jobcentre Plus" le plus proche. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone de votre agence locale à la bibliothèque municipale ou auprès des services municipaux (Mairie, etc).

Jobcentre Plus: www.jobcentreplus.gov.uk

Pour plus d'informations, consultez le site: www.workingintheuk.gov.uk

Department for Work and Pensions (Service pour l'emploi et les aides): www.dwp.gov.uk

Ou téléphonez au: **0207 712 2171**

Impôts sur le revenu

Si vous travaillez, vos impôts seront directement prélevés de votre salaire. Cela s'appelle "Pay As You Earn (PAYE)" (Système de retenue à la source). Vous devrez vous acquitter de vos impôts au Royaume-Uni :

- Si vous êtes au Royaume-Uni depuis 183 jours ou plus au cours de l'année fiscale, ou
- Si vous venez au Royaume-Uni régulièrement et vos visites atteignent une moyenne de 91 jours ou plus par année fiscale sur une période ne dépassant pas 4 ans, ou
- Si vous venez au Royaume-Uni dans le but d'y rester au moins 2 ans.

L'année fiscale commence le 6 avril et se termine le 5 avril de l'année suivante. Tous les pays de l'UE ont des accords afin que vous ne soyez pas imposé(e) deux fois sur les mêmes revenus.

Les montants des déductions sont disponibles sur le site web de **HM Revenue and Customs**, sur www.hmrc.gov.uk/rates/index.htm

Vous pouvez très bien percevoir un certain montant de revenus au cours d'une année fiscale sans pour autant être imposable. Il s'agit d'un dégrèvement fiscal. Vous serez averti(e) de ce dégrèvement par "HM Revenue and Customs". Si vos revenus ne dépassent pas le montant de l'abattement, vous ne payerez pas d'impôts.

Si vous travaillez à votre compte, vous devez vous inscrire auprès du "HM Revenue and Customs". Les déclarations de revenus sont remplies grâce à un système d'auto-évaluation au moyen duquel vous fournissez toutes les informations nécessaires et calculez vos revenus etc. Le "HM Revenue and Customs" vérifiera ensuite ces informations et vous donnera le montant de vos impôts.

Pour des informations générales concernant les impôts, allez sur: www.hmrc.gov.uk

Cotisations Sociales (National Insurance)

Toute personne qui travaille, âgée de 16 à 60 ans (pour une femme) ou 65 ans (pour un homme) doit s'acquitter de cotisations. Si vous êtes salarié(e), vous devez payer des cotisations de classe 1 (Class 1 National Insurance Contributions). Si vous travaillez à votre compte, vous devez payer des cotisations de classe 2 et 4 (Class 2 and Class 4 National Insurance contributions).

Si jusque-là vous ne viviez pas au Royaume-Uni et que vous venez pour y travailler, vous devez vous inscrire auprès de la “National Insurance” pour obtenir un numéro et vous commencerez à payer des cotisations sur la même base que les autres personnes qui vivent et travaillent ici. Le montant de la somme à payer dépendra selon que vous êtes salarié(e) ou travailleur indépendant ; et dépendra également de vos revenus. Si vous devez cotiser auprès de la “National Insurance”, il se peut que vous ayez le droit de percevoir des aides.

Pour plus d'informations, consultez www.workingintheuk.gov.uk ou le service d'assistance téléphonique au **0845 9157006**

Droit du travail

Le droit du travail au Royaume-Uni peut s'avérer complexe. Pour bénéficier de certaines prestations, par exemple l'allocation maladie ou un congé de maternité, cela dépendra de nombreux facteurs, notamment de la durée de résidence au Royaume-Uni, de la date à laquelle vous avez commencé à travailler au Royaume-Uni et du montant des sommes acquittées auprès de la “National Insurance”. Pour plus d'informations sur les aides de l'État, veuillez contacter :

www.dwp.gov.uk (Vous pouvez trouver ces informations en consultant la liste alphabétique des aides et services, et en prenant connaissance des accords de la sécurité sociale entre les pays.)

Une publication très utile “Working in the UK - Know Your Rights” (“Travailler au Royaume-Uni - Connaître ses droits”) est disponible sur www.worksmart.org.uk ou par téléphone au **0870 600 4882**. Elle est disponible en lituanien, hongrois, tchèque, polonais et portugais.

Un employeur ne peut déduire d'argent de vos revenus que si :

- Cela est prévu par la loi (c.-à.-d : impôts et “National Insurance”)
- Cela a été autorisé par vous et que cela est conforme à votre contrat
- Vous avez donné votre accord par écrit avant que l'argent ne fasse l'objet d'une déduction.
- Des règles supplémentaires s'appliquent aux personnes travaillant dans le commerce de détail.

Votre Bureau de consultation des citoyens (Citizens Advice Bureau) est également en mesure de vous fournir des conseils relatifs au droit du travail et aux différentes allocations possibles. Les coordonnées ainsi que les horaires d'ouverture du bureau le plus proche de chez vous sont disponibles auprès de certains organismes référencés à la fin de ce livret.

Le site web du “Citizens Advice Bureau”: www.adviceguide.org.uk

Loi sur la santé et la sécurité

Si vous avez trouvé votre emploi auprès d'une agence pour l'emploi ou assimilée, sachez qu'elle doit respecter certaines obligations à votre égard en matière de santé et de sécurité. Elle doit s'assurer que vous avez les compétences adéquates pour le poste qui vous a été confié. L'employeur doit s'assurer que votre lieu de travail correspond à un environnement professionnel sécurisé et doit être en mesure de proposer des formations appropriées.

Statutory Sick Pay (SSP) (Paye réglementaire pour congé de maladie) - si vous êtes absent(e) pour des raisons de santé depuis plus de 4 jours, vous pourrez bénéficier d'indemnités de maladie si les revenus hebdomadaires bruts sont plus élevés que le montant de référence que l'on appelle "lower earnings limit". Elles seront payées par l'employeur. Si vous êtes employé(e) par une agence et que vous cotisez auprès de la National Insurance, vous pourrez peut-être bénéficier de la SSP si vous étiez en mission au moment de vos problèmes de santé.

Aides de l'état

Les aides de l'État vous sont versées par l'État et incluent des compléments de ressources, d'allocations familiales, d'aides aux chercheurs d'emploi, des pensions d'invalidité, des allocations logements et des avantages fiscaux. Que vous puissiez bénéficier d'aides de l'État ou non est un problème complexe et est à étudier au cas par cas.

La règle générale est que si vous êtes venu(e) en Angleterre et que vous ne travaillez pas (même si vous êtes originaire d'un pays de l'EEE), vous êtes censé(e) subvenir à vos besoins sans avoir besoin de demander des fonds publics.

Pour en savoir plus sur les aides de l'État, allez sur: www.dwp.gov.uk

Argent et banques

Quand vous aurez emménagé au Royaume-Uni, vous aurez besoin d'un compte bancaire afin de pouvoir être payé(e) par votre employeur, obtenir de l'argent liquide et payer.

Pour ouvrir un compte bancaire, vous devez fournir les informations suivantes:

- preuve d'identité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire)
- justificatif de domicile au Royaume-Uni (contrat de location ou lettre de votre employeur)
- une lettre ou une preuve de votre employeur est souvent exigée.

Bureaux de poste - Les bureaux de poste sont présents partout en Angleterre et proposent une large gamme de services et d'équipement:

- Services postaux
- Banques
- Paiement de factures
- Services d'assurances
- Change de devises
- Timbres fiscaux
- Cartes téléphoniques et recharges de crédit pour téléphones portables.

Pour plus de détails sur les produits et les services proposés par la Poste, téléphonez au **08457 22 33 44** ou allez sur le site Internet:

www.postoffice.co.uk

Autres services utiles :

Coopératives de crédit - aide à l'épargne, facilités de crédit et autres produits financiers. Les coopératives de crédit sont disposées à prêter de petites sommes aux membres avec de faibles taux d'intérêts. Les coopératives de crédit sont des coopératives à but non lucratif gérées par du personnel local au service de la population. Vous devez travailler et vivre dans un quartier si vous souhaitez rejoindre une coopérative de crédit. Votre salaire peut vous être payé directement sur un compte ouvert dans une coopérative de crédit et ces comptes sont souvent plus faciles à ouvrir que d'autres comptes bancaires.

Pour contacter les coopératives de crédit dans votre quartier, contactez:

Devon Lane Credit Union (couvre South Hams et West Devon):
01548 857868

City of Plymouth Credit Union: 01752 201329

Hope (Plymouth) Credit Union: 01752 668822

Fortress Credit Union (Plymouth): 01752 201183

Teign Reach (Plough and Share, couvre Teignbridge): 01626 354407

Western Union Money Transfers - Ce service vous permet de recevoir et d'envoyer de l'argent à des parents ou des amis n'importe où dans le monde. Pour plus d'informations, téléphonez au **0800 833 833**.

www.sendmoneyhome.org – un site web qui propose un large éventail de conseils et d'informations en comparant les différents produits disponibles pour faire des versements d'argent dans le monde entier.

Services d'urgences



Police

Le numéro de téléphone d'urgence au Royaume-Uni est le 999 ou le 112. Les services d'urgences incluent la Police, les Pompiers, les Ambulances et les garde-côtes. Les appels aux services d'urgences sont gratuits, même depuis les téléphones mobiles. Vous serez mis(e) en contact avec un opérateur qui vérifiera le numéro d'appel à partir duquel vous appelez et vous connectera au service dont vous avez besoin. Si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir de quel service vous avez besoin, demandez à parler à la police.

Pour contacter le commissariat le plus proche pour des besoins qui ne sont pas urgents, téléphonez au **08452 777 444**. Site web: www.devon-cornwall.police.uk

Si vous ne maîtrisez pas l'anglais, sachez que tous les agents de police peuvent avoir recours à des interprètes ou à des services de traduction disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Quelle que soit la langue que vous parlez, ils seront en mesure de vous aider en faisant rapidement appel à des interprètes par téléphone. Ce service est disponible que vous soyez la victime d'un délit ou que vous ayez seulement besoin de conseils.

Criminalité

Si vous commettez un crime et que la police vous arrête, vous serez conduit(e) au poste de police où un agent vous lira vos droits, cela inclut un accès gratuit à un avocat qui vous promulguera des conseils juridiques. Si le délit est grave, un interprète sera présent à vos côtés lors de votre comparution devant la justice.

Il est important que vous compreniez certains aspects du droit anglais qui diffère de celui qui est exercé dans votre pays. Cependant, la plupart des lois sont universelles par nature et vous êtes censé(e) faire la différence entre le bien et le mal.

Alcool – Le Royaume-Uni adopte une attitude très décontractée à l'égard de la consommation d'alcool chez les adultes. L'alcool peut être acheté n'importe quel jour de la semaine dans les supermarchés et autres magasins. Les lieux disposant d'une licence de vente d'alcool sont souvent ouverts jusqu'à des heures tardives, surtout le week-end. Les propriétaires de ces lieux sont responsables des actes de leurs clients. Vendre de l'alcool à des personnes en état d'ébriété constitue un délit. Les propriétaires de ces lieux emploient souvent des videurs afin de maintenir l'ordre des lieux et ces mêmes videurs sont autorisés à faire usage de la force pour éjecter les clients causeurs de troubles.

Si votre consommation d'alcool est telle que vous perturbez la tranquillité de votre voisinage, la police peut être contactée et vous pourriez vous retrouver en garde à vue. De la même façon, si l'on vous trouve en état d'ébriété et incapable de prendre soin de vous, vous serez conduit(e) au poste de police pour être placé(e) en garde à vue. Acheter ou fournir de l'alcool à une personne âgée de moins de 18 ans est un délit. Certains jeunes se réunissent à l'extérieur des magasins et demandent aux adultes de leur acheter de l'alcool. Toute personne surprise en train d'acheter ou de fournir de l'alcool à de jeunes personnes sera responsable face à la police.

L'alcool au volant - il est illégal de conduire un véhicule au Royaume-Uni sous l'emprise de l'alcool. Notre conseil est de ne pas boire si vous devez conduire. Ne montez jamais dans une voiture dont le conducteur a bu de l'alcool. Si vous n'êtes pas sûr(e), prenez un taxi ou rentrez chez vous à pied. L'alcool au volant est un délit grave entraînant des poursuites judiciaires et des peines de prison.

Drogues illégales - La prise de drogues illégales au Royaume-Uni est assez répandue dans certains quartiers. Nous vous recommandons de rester éloigné(e) de tout type d'expérience consistant à prendre tout type de drogues. Certains dealers sont connus pour repérer les travailleurs étrangers afin de créer de nouveaux toxicomanes. N'oubliez pas que les drogues fournies par ce biais ne sont pas gratuites et votre santé en pâtira et vous devrez faire face à des sanctions juridiques. Il est également illégal de conduire sous l'emprise de drogues.

Fumer - En juillet 2007, presque tous les lieux publics clos ainsi que tous les lieux de travail dans le pays sont devenus des lieux où le tabagisme est interdit. Cela inclut les bureaux, les usines, les magasins, les pubs, les bars, les transports publics et les véhicules professionnels qui sont utilisés par plus d'une personne.

Couteaux - Nous vous déconseillons de transporter tout type de couteau sur vous. Il existe certains types de couteaux qui sont interdits et les lois qui s'y rapportent sont strictement appliquées.

Vol à l'étalage - par le passé, un petit nombre de travailleurs migrants ont été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage. Beaucoup de magasins disposent de méthodes sophistiquées de détection tels que des détectives et une surveillance électronique cachée ou/et apparente. Les personnes surprises en flagrant délit de vol à l'étalage seront signalées à la police, placées en garde à vue et présentées devant une cour de justice pour y être jugées. De nombreux employeurs reconsidéreront l'embauche de toute personne ayant eu affaire à la police.

Véhicules - Il est illégal de conduire un véhicule au Royaume-Uni à moins que vous n'ayez les documents appropriés. Chaque conducteur doit posséder une assurance automobile souscrite au Royaume-Uni. Vous devrez également payer une taxe sur les véhicules sous la forme d'une licence d'accise qui doit figurer sur le pare-brise du véhicule. Les voitures de plus de 3 ans doivent également faire l'objet d'un contrôle annuel que l'on appelle "MOT". Si vous ne possédez pas chacun de ces documents, cela constitue un délit. Utiliser la voiture d'une personne sans son autorisation est également un délit. Vous pourriez faire l'objet de poursuites judiciaires et être victime d'une peine d'emprisonnement.

Votre sécurité

Dans tous les cas

- Respecter le code de la route. Vous pouvez acheter des manuels de code de la route dans des librairies, ou consulter le code en ligne sur Internet sur www.highwaycode.gov.uk

Sécurité routière

- N'oubliez pas que les voitures au Royaume-Uni se conduisent à gauche.
- Marchez sur le trottoir s'il y en a un.
- Si ce n'est pas le cas, marchez sur le côté de la route en faisant face aux voitures.
- Si vous faites partie d'un groupe, marchez sur une seule file. Ne bloquez pas la route.
- Portez des vêtements de couleur vive ou réfléchissants la nuit afin d'être vu(e).
- Vérifiez toujours les deux sens de circulation avant de commencer à traverser la route.
- Utilisez toujours les passages cloutés signalés si possible.
- Ne traversez jamais derrière ou devant un bus. Attendez qu'il s'éloigne avant de pouvoir voir les deux sens de circulation.

Conducteurs

Avant d'acheter une voiture, demandez conseil à votre employeur ou à la police locale.

- Vous devez posséder un permis de conduire valide.
- N'achetez votre véhicule qu'auprès d'un vendeur agréé ou un concessionnaire.
- Vous avez besoin d'un MOT et d'une licence d'accise.
- Vous avez besoin d'une assurance voiture souscrite au Royaume-Uni.
- Ne buvez pas si vous devez conduire.

- Conduire sous l'emprise de drogues est dangereux et illégal.
- Il est illégal d'utiliser un téléphone mobile tout en conduisant.
- Vous devez porter une ceinture de sécurité en tant que conducteur ou passager.
- Si vous êtes victime d'un accident – IL EST IMPÉRATIF DE S'ARRÊTER et de prévenir la police. N'oubliez pas que la police peut recourir à un service de traduction pour vous aider.

Passagers

- Ne montez jamais dans un véhicule si le conducteur a bu de l'alcool ou pris des drogues.
- Portez votre ceinture de sécurité.

Cyclistes

Assurez-vous que votre vélo est approprié pour rouler sur la route. Vérifiez les pneus et les freins avant de les utiliser.

La loi vous oblige à posséder un cataphote arrière rouge sur votre vélo et des cataphotes orange sur les pédales. Il vous faudra également une lumière arrière rouge et une lumière blanche à l'avant à utiliser dès qu'il fait sombre ou quand la lumière extérieure est faible.

- Assurez-vous que les autres personnes sur la route peuvent vous voir grâce à des vêtements réfléchissants.
- Portez un casque de cycliste.
- Faites clairement savoir quand vous souhaitez tourner à droite ou à gauche en faisant des signaux.

Sécurité publique

Le Royaume-Uni dispose d'un système de caméras de surveillance publiques très répandu reliées à la police, enregistrant 24 heures sur 24 dans de nombreuses villes. Ces réseaux de caméras de surveillance fournissent des informations à la police en renforçant la sécurité publique. Elles peuvent aider dans le cas de problèmes causés par l'ivresse d'un individu, ou dans le cas de problèmes de conduite ou d'accident. Nous voulons nous assurer que votre séjour dans le Devon sera sans danger et que vous ne serez ni victime ni responsable d'un délit.

Sécurité personnelle

Chaque année, des personnes sont victimes de délits, notamment de vols. Il n'est pas très prudent de conserver d'importantes sommes d'argent dans votre logement ou sur vous. De nombreux employeurs garderont l'argent pour vous ou transféreront vos fonds sur un compte en banque. Ne portez aucun objet de valeur sur vous à moins que vous n'ayez pas le choix. Si tel est le cas, essayez de le/les mettre à l'abri en permanence.

Ne buvez pas trop car vous vous mettez en danger. Évitez les drogues illégales à tous prix. Si un violent affrontement semble se profiler à l'horizon, éloignez-vous ou appelez la police. Ne gérez pas la situation vous-même. La Police du Devon est là pour aider toutes les personnes.

Si vous avez besoin de parler à la police sur n'importe quel sujet relatif à votre sécurité personnelle ou concernant un éventuel délit, veuillez appeler n'importe quel poste de police ou vous adresser à un agent de police. Vos requêtes seront traitées en toute confiance.

Bien que les conseils ci-dessus soient un peu intimidants, ils reflètent le type de problèmes rencontrés par des travailleurs migrants ces dernières années dans d'autres régions. La grande majorité des visiteurs de la région n'ont jamais de problèmes.

Incendie

Si un incendie survient sur votre lieu d'habitation ou sur votre lieu de travail, vos chances de survie dépendront des locaux. Ils ont été conçus de sorte que vous puissiez sortir le plus rapidement et le moins dangereusement possible. Les informations suivantes sont des conseils sur la prévention d'un incendie et sur votre protection personnelle.

Lisez le **PLAN D'ACTION ANTI-INCENDIE** si celui-ci est présent sur votre lieu d'habitation ou votre lieu de travail.

Vous devez prévoir comment sortir rapidement et sans danger si un incendie se déclare.

Soyez préparé(e) – anticipez.

- Essayez de bien visualiser l'itinéraire d'évacuation depuis chaque pièce de votre lieu d'habitation/lieu de travail vers l'extérieur (au rez-de-chaussée, il faut pouvoir envisager de sortir par les fenêtres.)
- Gardez ces issues de secours totalement dégagées.
- Assurez-vous que les clefs sont à proximité des portes, fenêtres, etc.
- Assurez-vous de connaître le numéro des pompiers et composez le "999" une fois que vous êtes à l'extérieur (depuis une cabine téléphonique, un téléphone mobile ou une maison à proximité).
- Si vous faites partie d'un groupe, évoquez avec les uns et les autres ce que vous feriez si un incendie se déclarait ou si l'alarme se déclencherait dans la nuit.

Prévoyez aujourd'hui – demain il sera peut-être trop tard.

Détecteurs de fumée

Assurez-vous que votre logement est équipé d'un détecteur de fumée. Il s'agit d'un équipement conçu pour émettre un son audible dont le but est de prévenir le déclenchement d'un incendie. Si celui-ci est correctement installé, il se déclenchera dès que de la fumée est présente et vous donnera le temps de vous échapper en cas d'incendie.

Entretien de votre détecteur de fumée :

- Pressez le bouton test sur l'alarme une fois par semaine.
- Changez les piles une fois par an ou lorsque le signal d'avertissement retentit.
- Aspirez les contours de l'alarme lorsque vous changez les piles.

Ne retirez jamais les piles de votre alarme. Il est vital d'avoir une alarme qui fonctionne.

En cas de doute, contactez la personne responsable de votre logement, l'agriculteur, le responsable du camping ou le propriétaire.

Urbanisme et logement

Il existe trois grands fournisseurs de logements à louer : les personnes qui sont propriétaires, les conseils municipaux et des associations de droit au logement. Il est peu probable que vous puissiez obtenir un logement à louer via le conseil municipal ou via une association de droit au logement en raison des longues listes d'attente et parce que la plupart exige que vous soyez résident(e) et salarié(e) depuis 12 mois. Pour plus d'informations, contactez les bureaux du conseil municipal.

- **Plymouth City Council** : **01752 668000**
- **South Hams District Council** : **01803 861234**
- **Teignbridge District Council** : **01626 361101**

Location d'un logement privé

La location d'un logement privé est possible dans tout le Devon. Des informations relatives aux logements à louer sont disponibles dans les journaux locaux, dans les agences immobilières, dans des petites annonces dans les magasins et dans les supermarchés.

De nombreux logements peuvent être loués meublés ou vides. Pour information, dans le cadre d'une location, une caution est exigée. La plupart des propriétaires vous demanderont une caution que vous récupérerez à la fin de votre location – cela peut avoisiner l'équivalent d'un mois de loyer. Vous devrez demander si certaines factures telles que l'électricité, le gaz et l'eau sont comprises dans les charges. Vous devrez également acheter un certificat de redevance télévision pour pouvoir regarder la télévision. Votre conseil municipal et le "Citizens Advice Bureau" peuvent vous conseiller sur les questions de logement.

"Houses in Multiple Occupation (HMOs)" (Colocation)

Tout logement partagé par trois ou plusieurs personnes ne se connaissant pas est légalement désigné par l'appellation suivante : "House in Multiple Occupation" ou "HMO", il s'agit d'une colocation. Tous les "HMO" doivent avoir obtenu une licence délivrée par le conseil municipal afin de garantir certaines normes de sécurité. Pour votre propre sécurité, vous ne devez pas accepter de partager un logement qui ne possède pas une licence "HMO".

Si vous avez des problèmes avec le gaz, l'électricité ou l'eau, vous pouvez appeler ces standards téléphoniques de dépannage 24 heures sur 24:

Gaz (National Gas) : 0800 111 999

Électricité (Western Power) : 0800 365 900

Eau (South West Water) : 0800 169 1144

Autres contacts utiles :

Le principal fournisseur téléphonique est "BT" : **150**

Television license (certificat de redevance tv) : 0870 241 9054 ou www.tvlicensing.co.uk

Santé & bien-être



Traitement d'urgence

Si vous avez besoin d'une aide d'urgence, composez le **999** ou **112** et demandez une ambulance. Une urgence est une **situation critique dans laquelle la vie est menacée** ce qui comprend une perte de conscience, une sérieuse douleur dans la poitrine ou une perte de sang.

“**NHS Direct**” - si quelqu'un que vous connaissez ou vous-même ne se sent pas bien et qu'il a besoin d'un avis médical ou d'informations concernant son état de santé, vous pouvez appeler le “NHS Direct» et parler à une infirmière conseillère ou à un conseiller en informations médicales au téléphone. “NHS Direct” est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. “NHS Direct” peut également vous donner les coordonnées de l'hôpital le plus proche, d'un médecin, d'un dentiste ou d'un opticien. Un service d'interprétariat est également disponible en cas de besoin – vous pouvez le demander.

Le site Internet de “NHS direct” propose des informations dans de nombreuses langues.

“**NHS Direct**” : **0845 4647** ou **www.nhsdirect.nhs.uk**

Hôpitaux

Si un traitement d'urgence à l'hôpital est nécessaire, vous pouvez obtenir des soins gratuits dans n'importe quel service que l'on appelle "Accident and Emergency" ou qui porte également le nom de "A&E" ou "Casualty") ou que l'on appelle également "Minor Injuries Unit (MIU)". S'il s'agit d'une urgence, composez le 999 ou 112 pour avoir une ambulance qui vous y conduira. Vous n'avez pas besoin d'être inscrit(e) auprès d'un médecin pour bénéficier des services hospitaliers. Les services "A&E" sont généralement utilisés dans le cas d'accidents plus graves que les "MIU". Les grands hôpitaux sont situés à Torbay, Plymouth et Exeter, et les plus petits "MIU" sont disponibles dans de nombreuses petites villes.

Si vous êtes admis(e) à l'hôpital sur demande de votre médecin et que vous travaillez ou étudiez en Angleterre, vos soins seront généralement gratuits. Cela sera décidé par l'hôpital, on exigera une pièce d'identité et on vous demandera également où vous travaillez/où vous étudiez.

Si vous avez besoin que l'on vous explique des informations médicales compliquées ou de prendre une décision relative à vos soins médicaux, vous pouvez demander l'aide d'un interprète par téléphone immédiatement ou en personne lors de votre prochaine visite. Cela peut également être organisé en téléphonant au "NHS Direct".

- **Torbay District General Hospital : 01803 614567**
- **Derriford Hospital, Plymouth : 01752 77711**
- **Royal Devon and Exeter Hospital : 01392 411611**

Médecins généralistes

Les médecins généralistes, que l'on appelle "GP" sont les premiers contacts des personnes qui recherchent l'aide d'un médecin. Ils proposent une large gamme de soins médicaux et renvoient les patients vers des spécialistes quand ils en ont besoin. Les "GP" font également un énorme travail en amont qui consiste à prendre la tension, à effectuer de petites opérations chirurgicales, délivrer des soins aux personnes diabétiques, asthmatiques et autres personnes atteintes de maladies. Si vous avez besoin de voir un médecin, vous devrez téléphoner ou vous rendre dans un cabinet de consultation pour prendre un rendez-vous.

Si vous devez rester pour une durée de 3 mois, vous pouvez consulter un "GP" en tant que résident temporaire sans avoir à être inscrit(e). Il est

conseillé de vous rendre à une consultation muni(e) de votre passeport. Si vous devez rester plus de 3 mois, vous devez vous inscrire auprès du cabinet de consultation. Il est conseillé de vous rendre à une inscription muni(e) de votre passeport car vous devrez le montrer à l'accueil.

Tous les patients peuvent bénéficier de "Family Planning Services" (Planning familial) en obtenant une contraception ou des soins pour des maladies infectieuses gratuitement.

Pour plus d'informations concernant le cabinet de consultation le plus proche de chez vous, contactez "NHS Direct" au **0845 4647** ou www.nhsdirect.nhs.uk

Soins dentaires

Pour plus d'informations concernant le dentiste le plus proche de chez vous pour bénéficier de soins dentaires urgents, contactez le "Dental Helpline" : **0800 458 5813**

Pharmacies

Les pharmacies peuvent promulguer quelques conseils en matière de santé. Si votre "GP" vous a donné une prescription pour des médicaments, vous devrez aller dans une pharmacie pour obtenir des médicaments. Il se peut qu'il faille payer pour **chaque médicament** prescrit. Les pharmacies sont présentes dans les grandes rues et dans les quartiers commerçants des villes.

Le journal local vous dira quelles sont les pharmacies qui restent ouvertes tard la nuit.

Opticiens

Les opticiens sont présents dans les grandes rues et dans les quartiers commerçants des villes. Vous devrez payer votre examen oculaire ainsi que les lunettes qui vous seront prescrites.

Enseignement et formation



Écoles

Si votre enfant est âgé de 5 à 16 ans, la loi exige qu'il ou elle bénéficie d'un enseignement scolaire, généralement dispensé dans des établissements scolaires. Certains enfants reçoivent un enseignement à domicile. L'enseignement d'État est gratuit. Les écoles d'État sont divisées en écoles primaires (âges 5-11 ans) et en écoles secondaires (11-18 ans). Il y a des écoles primaires dans de nombreux villages, et les écoles primaires tout comme les écoles secondaires sont présentes dans les villes.

Pour en savoir plus sur les écoles, et pour obtenir des informations sur les services à l'enfance des jeunes de moins de 5 ans, contactez **“Children and Young People’s Services”** : **01392 382059**

Collectivité et apprentissage pour les adultes

Des maisons de quartier (community centres) sont présentes dans tout le Devon, elles proposent une large gamme d'enseignements de base et de développement personnel pour tous dans toutes les maisons de quartier, notamment de l'aide aux personnes parlant une autre langue, des cours d'informatique, des cours de lecture et de calcul. Elles proposent également régulièrement des installations pour des clubs de jeunes, pour faire du sport ou d'autres activités de plein air.

Pour en savoir plus sur ces services proches de chez vous, contactez **“Devon Adult & Community Learning”** : **01392 386580**

Services locaux

Services administratifs et numéros de personnes à contacter

Les conseils municipaux proposent une large gamme de services, tels que le ramassage des ordures ménagères et le recyclage, des parcs et des lieux de plein air, des centres de loisirs et de sport, les interventions phytosanitaires, les impôts locaux, etc.

Devon County Council et Plymouth City Council proposent également des services dans tous les quartiers, notamment dans le domaine de l'enseignement, les bibliothèques, droits sociaux, normes commerciales, etc. Plus d'informations sont disponibles auprès de chaque conseil municipal. Coordonnées :

- **Devon County Council** : **0845 155 1015** ou **www.devon.gov.uk**
- **Plymouth City Council** : **01752 668000** ou **www.plymouth.gov.uk**
- **South Hams District Council** : **01803 861234** ou **www.southhams.gov.uk**
- **Teignbridge District Council** : **01626 361101** ou **www.teignbridge.gov.uk**

Services des bibliothèques

Il existe des bibliothèques dans chaque quartier, que vous pouvez rejoindre gratuitement, emprunter des livres et utiliser les ordinateurs avec un accès à Internet. Certains services peuvent être payants. Pour plus d'informations concernant la bibliothèque la plus proche, vous pouvez contacter les numéros de téléphone suivants :

- **Devon County Council** : **0845 155 1001**
- **Plymouth City Council** : **01752 305923**

Religion et croyances

Le Royaume-Uni témoigne d'une longue tradition chrétienne, mais de nombreuses croyances existent aujourd'hui. Vous pouvez en savoir plus sur les lieux de culte dans votre quartier à la bibliothèque ou sur les pages jaunes.

Culture et loisirs

Le sud du Devon dispose de kilomètres de plages, de magnifiques espaces boisés et propose des manifestations musicales et artistiques variées. Le sud du Devon est un lieu fantastique où vous pouvez pratiquer de nombreux loisirs. Outre les plages, le Dartmoor National Park et de nombreux autres endroits historiques, il existe de nombreuses infrastructures permettant de pratiquer de nombreux loisirs dans de nombreuses villes. Chaque ville dispose d'un office de tourisme qui pourra vous fournir de nombreuses informations sur les lieux à visiter et les choses à faire.

Liens de sites utiles pour vous aider à pratiquer des loisirs :

www.somewhere-special.co.uk
www.southdevonaonb.org.uk
www.dartmoor-npa.gov.uk (Dartmoor National Park)
www.discoverdevon.com
www.visitplymouth.co.uk

Bureau de consultation des citoyens

Le Citizen Advice Bureau (CAB) (Bureau de consultation des citoyens) propose des conseils gratuits et confidentiels concernant des sujets comme l'argent, la consommation, les problèmes d'ordre juridique. Ils sont généralement très occupés et vous devez les appeler pour fixer un rendez-vous.

Le bureau de consultation des citoyens ("CAB") dispose d'un site web : www.adviceguide.org.uk

Les coordonnées de votre bureau local :

- **South Hams** : **01803 862392**
Lundi au Jeudi
10h à 13h et 14h à 16h
- **Plymouth** : **0870 1264011**
Lundi au vendredi
10h à 13h
- **Teignbridge** : **01626 203141**
Lundi, mardi, mercredi et vendredi
9h à 15h (fermé le jeudi)

Services à la collectivité

Si vous souhaitez rencontrer des personnes partageant des intérêts communs, le Devon dispose d'un bon réseau de bénévoles, de groupes confessionnels, et autres organisations proposant de l'aide, et des conseils dans de nombreux domaines. Vous pouvez trouver des informations concernant ces groupes auprès de votre "Council for Voluntary Service (CVS)" ou organisme similaire.

- **South Hams CVS : 01803 862266**
www.southhamscvs.org.uk
- **Plymouth Community Partnership : 01752 202590**
www.pcp.org.uk
- **Teignbridge CVS : 01626 203050**
www.teigncvs.org.uk

Bénévolat

Le bénévolat peut être une excellente façon de faire partie de votre collectivité locale. Il existe de nombreux critères concernant le fait de travailler en tant que bénévole au Royaume-Uni. Si vous faites partie de l'Union européenne, il n'existe pas de restrictions en matière de bénévolat – cette liberté s'applique également aux Islandais, aux Norvégiens et aux citoyens du Liechtenstein. Contactez votre "Volunteer Centre" pour en savoir plus.

- **South Hams Volunteer Centre : 01803 862266**
- **Plymouth Guild : 01752 201766**
- **Teignbridge Volunteer Centre : 01626 203050**

Autres bureaux pouvant aider

Amber Initiatives : 01752 290015

Organisation à but non lucratif qui soutient les travailleurs migrants à Plymouth. Les informations du site web sont disponibles en anglais, polonais, russe et lituanien. www.amber-initiatives.co.uk

Devon Law Centre : 01752 519 794

Le Devon Law Centre offre des conseils juridiques et une représentation des communautés en matière d'éducation, de logement et d'immigration.

MALE Helpline: 0808 801 0327

Informations, soutien et conseils aux hommes victimes de violences conjugales.

South Devon Women's Aid Helpline : 01364 644088

Disponible en semaine de 10h à 13h

Victim Support Helpline : 0845 676 1020**National Drugs Helpline : 0800 77 66 00****Samaritans : 08457 90 90 90**

Soutien confidentiel pour tous

Childline : 0800 11 11

Soutien confidentiel pour les jeunes de moins de 18 ans

Crimestoppers : 0800 555 111

Dénonciation et aide permettent de résoudre des crimes de façon anonyme

Consumer Direct : 08454 04 05 06

Conseils pratiques et clairs aux consommateurs pour les personnes ayant acheté des biens/services : coûts excessifs, défauts des produits, conflits, etc. www.consumerdirect.gov.uk



Cette publication est disponible dans d'autres langues et dans différents formats, par exemple en gros caractères. Contactez-nous au 01803 861234 ou par courrier électronique customer.services@southhams.gov.uk

Cette publication est aussi disponible sur notre site Internet www.southhams.gov.uk



Ce manuel est le résultat d'un projet commun en collaboration avec le Conseil Général de South Hams, South Hams CVS et est soutenu par South Hams CAB. Les fonds proviennent de Centrica.

Conçu et imprimé par le South Hams District Council